



Brakhot page 21

Plan de la page :

- Décret d'Ezra sur celui qui a perdu sa semence
 - S'interrompre dans le shéma ou dans la amida
 - La prière en minian
 - Validation des juxtapositions
-

Remarques inspirées du Rav Rozenberg selon l'ordre de la page :

Tosfot dit au nom de **Rabénou Hananael** qu'une pensée n'équivaut pas à une parole, à l'instar de rav Hisda. Le **Shaagat Aryé** dit que cette question concerne avant tout le shéma dans lequel il est écrit « *védibarta bam* », tu en parleras constamment. Cependant, il pense que s'il n'est pas explicitement ordonné de dire, une pensée suffirait pour s'acquitter, comme pour les bénédictions. **Talmide rabénou Yona** dit que si une personne se lève la nuit pour boire, avec des mains sales, sans possibilité de se les laver, qu'il pense la brakha plutôt que de la dire dans cet état!

Rabi Akiva Eiger : le shéma est un din de dibour et pour ne pas se couper des gens, on peut le faire en pensée alors qu'on est encore baal kéri (avant le mikvé). Alors que la tefila a besoin de dibour et les sages disent que s'il ne peut le faire en le disant, qu'il s'en abstienne car ce n'est pas du tout du même ordre que l'acceptation du jugement du Ciel. Il ne s'agit que de demandes et la téfila est simplement un commandement derabanan. A priori qu'il ne démarre pas.

Rambam pense que la téfila est déoraïta notamment en cas de souffrance.

Maharsha : toute la Torah dans son entier révèle le nom d'Hachem, c'est-à-dire que chaque mot de la Torah est un nom d'Hachem comme le ramène le Zohar à de nombreuses reprises. Ceci explique mieux le texte « *véanahnou yodéé chéméha* » dans le bircat atorah rajoute **Rav Margaliot**.

Hatam sofer : pourquoi la Torah a demandé spécifiquement une brakha après le repas et une brakha avant l'étude ? Pour épouser la nature humaine. Avant de manger, la personne fera volontiers une brakha mais après s'être rassasié, il risque de s'en dispenser. C'est totalement l'inverse pour l'étude. Au début, on a du mal à s'y mettre d'où le besoin d'une brakha mais après avoir plongé dans la pensée de la Torah on aura facilement le goût de bénir Hachem pour ce bienfait.

Rif : dans le cas où il a déjà prié, il doit s'arrêter car la téfila vient en remplacement des tmidim et on ne doit pas rajouter sur le korban tamid, sur le sacrifice quotidien. **Raavad** : pas besoin de s'arrêter, qu'il transforme juste maintenant sa prière en nedava, offrande. Le Rif s'oppose à cette idée qu'on pourrait avoir une moitié de tefila obligatoire et l'autre moitié facultative.

J'ai vu dans un sefer que les bné bé Rav en viennent à se tromper dans la version de la amida du chabat cra ils sont toujours plongés dans l'étude.

La amida du chabat a été raccourcie par les sages pour que :

- Les fidèles puissent rentrer plus tôt chez eux ;

- Pour ne pas peiner les gens avec des demandes sur la parnassa entre autres, qui peuvent leur rappeler que leur situation n'est pas optimale.

Que signifie qu'il innove dans sa téfila ?

- **Rif/Rambam** : dans chaque brakha de la amida, il doit rajouter quelque chose ;
- **Tour** : il doit rajouter un élément nouveau dans une seule brakha ;
- **Roch** : si entre sa prière à la maison et maintenant, il y a eu un changement chez lui nécessitant une nouvelle brakha, il peut refaire sa téfila.

Tosfot : le Modim derabanan n'a pas de vraie source dans la guémara, même la référence ramenée dans Sota 40 serait liée à une décision des fidèles et pas une émanation des sages.

Autre discussion ramenée par **Tosfot** sur le comportement à avoir quand on entend la qédoucha alors qu'on est soi-même dans la amida :

- **Rachi** : on s'arrête pour écouter
- **Rabénou Tam/RI** : on ne s'arrête pas car d'après le din de « chomea kéoné », celui qui écoute est comme s'il répondait, c'est encore pire car il interrompt sa amida !

Le **Steipeler** dit que tout dépend de l'appréciation de kéoné, est-ce qu'il répond vraiment ? Il s'agirait plutôt d'un kéilou, comme s'il répondait et ce n'est pas réel (proche de Rachi).

Tosfot ramène également dans un yérouchalmi que certains avaient l'habitude de faire moussaf avec 18 brakhot comme pour les amidot de la semaine.

Rav Moché Feinstein apprend de la gzéra chava tokh/tokh pour définir le minian que pour dire le kadich ou la kédoucha on peut associer des gens très éloignés des principes de la Torah, du niveau final des explorateurs (*cette mauvaise assemblée*).

Magen Avraham : de là, on apprend que si on entend simultanément amen yéhé chémé raba et la kédoucha, on répondra en premier au kadich (par exemple au kotel !)

Biour halacha : s'il peut finir sa amida avant la kédoucha, il démarre sa amida, sinon il attend la kédoucha. Il pose la question de celui qui prie très lentement et qui est en retard, doit-il attendre la kédoucha et perdre la téfila en groupe ?

Rachba : d'après Rabi Youshoua ben Levi, cette juxtaposition est un ekech complet et l'interdit pour un baal kéri est de la Torah.

On pourrait toutefois interpréter les smoukhim dans Dévarim. **Tosfot** explique que même d'après Rabi Yéhuda, on pourrait tenir compte des juxtapositions dans le cas où le verset est moufné, parfaitement disponible pour une interprétation. Or dans le livre de dévarim tout est disponible par excellence car il s'agit d'une répétition de Moché.

Raavan : il n'y a pas d'ordre chronologique dans la Torah, du coup on ne peut rien apprendre des juxtapositions en dehors du 5^{ème} livre organisé comme il se doit par Moché Rabénou.



Maguid Taalouma : pourquoi on appelle celui qui a perdu sa semence baal kéri ? Car la Torah quand elle mentionne ce cas parle de Mikré, c'est-à-dire quelque chose qui arrive...le baal kéri est le sujet de cet incident jusque dans son appellation.

Le cours est disponible sur <https://ahavatorah.fr/>